

Crise sanitaire : les marchés d'Uzès du mercredi et samedi suspendus

Les marchés d'Uzès du mercredi et du samedi sont suspendus suite aux décisions gouvernementales, jusqu'à nouvel ordre. Publié le 25/03/2020 | Mis à jour à 14h52

Publié le 25 mars 2020



Les marchés d'Uzès du mercredi et du samedi sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Les **marchés d'Uzès du mercredi et du samedi sont suspendus à compter du 25 mars**, jusqu'à nouvel ordre, suite aux décisions gouvernementales.

Hier, Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès avait cependant demandé au préfet du Gard une dérogation pour la tenue exceptionnelle des deux marchés d'Uzès. **Au vu "des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire", ce dernier a répondu par la négative par courriel, ce jour, le 25 mars 2020 à 13h34.**

Prenez soin de vous, #restez à la maison, pour éviter la propagation du coronavirus.

Par arrêté du 23 mars, publié au Journal Officiel du 24 mars, le ministre des Solidarités et de la Santé a interdit la tenue de marchés, couverts ou non quel qu'en soit l'objet sur le territoire de la République (source www.gard.gouv.fr, site internet officiel de la Préfecture du Gard).



Réunion publique : Mise en place des sacs jaunes (Secteur 2)

Participez à la réunion publique qui se tiendra le mardi 23 avril à 18h au Salon Racine concernant la collecte des emballages en porte à porte sur le...



Sictomu : nouvelle collecte des emballages avec les sacs jaunes

Dès le 18 mars, Uzès deviendra la 33ème commune du territoire du SICTOMU à passer le cap de la collecte en porte à porte des emballages. Dans cet...



<https://www.uzes.fr/actualites/les-marches-duzes-du-mercredi-et-samedi-suspendus?>

Le Magazine municipal hiver/printemps 2024 est sorti

Le Magazine municipal hiver-printemps 2024 est sorti ! Au sommaire un retour sur les festivités de l'hiver, un point sur les travaux passés et en...



PRÉVENTION INCENDIE

Réunion publique : Obligations légales de débroussaillage

Participez à la réunion publique qui se tiendra le 26 janvier 2024 à 18h au salon Racine concernant les obligations légales de débroussaillage...

S'ABONNER

+ TOUTES LES ACTUALITÉS



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)